



Pension alimentaire droit du pere

Par **mamou309_old**, le **23/09/2007 à 16:06**

mon ex me demande une pension alimentaire en plus pour les cigarette de mon fils a t'elle le droit ?

Par **ly31**, le **23/09/2007 à 18:08**

Bonsoir,rnrnVous avez eu je pense, un jugement de divorce qui mentionnait une pension alimentaire de X euros, et j'imagine que vous réglez régulièrement la pension alimentairernrnVotre ex épouse n'a absolument PAS le droit de vous réclamer un surplusrnrnVous n'avez donc aucune obligation de régler plus que le montant de la pension alimentaire qui a été fixée par Monsieur le JugernrnMaintenant, si votre ex épouse pense que la pension alimentaire n'est pas assez suffisante, c'est à elle de procéder à une réclamation auprès de Monsieur le Juge, puis après examen des revenus et dépenses de chacun, Monsieur le Juge, pourra statuer sur une révision de la pension alimentaire ou pasrnrnJe vous souhaite bon couragernrny31